Formation Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Une obligatoire dans toute entreprise ayant au moins 1 salarié.

- Article R4121-1 : l'employeur a l'obligation de réaliser et e mettre à jour une évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs.
- Le fait que l'employeur n'ait pas un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe (1500€ pour une personne physique, 7500€ pour une personne morale).
- La violation de l'obligation de mettre le DUERP à disposition des instances représentatives du personnel constitue **un délit d'entrave**. **Ce délit est puni d'un an d'emprisonnement et de 3750 € d'amende.**

Durée de la formation : 2 jours
Public concerné : Salarié Désigné ou Salarié Compétent
Effectifs de la formation : La formation est organisée avec un groupe de 1 à 8 personnes.
Objectifs

- Connaître le cadre règlementaire de l'EvRP
- Identifier et Evaluer et hiérarchiser les différents risques
- Etablir un PAPRiPACT
- Rédiger un plan de prévention

Moyens d'animation de la formation

- Apports de connaissances théoriques
- Échanges interactifs avec les stagiaires
- Mises en situations pédagogiques
- Etude de cas pratiques.

Modalités d'évaluation

- Evaluations tout au long de la formation
- Evaluation certificative avec une réalisation de cas pratique.

Encadrement

- Un formateur S&ST
- Un Ingénieurs QSE
- Un Docteur Sécurité et Environnement

Validation de la formation

Les stagiaires ayant suivi l'intégralité de la formation et qui ont suivi avec succès toutes évaluations pratiques reçoivent un **Certificat de Réalisation**.

RCS Le Mans 925 050 213 Siret : 925 050 213 00014
Déclaration d'Activité enregistrée sous le numéro 52720223472 auprès du Préfet de Région des Pays de la Loire
Téléphone : 06 20 54 47 47 / 02 85 85 98 18
E-mail : njrcfa@gmail.com
Adresse : 25 Rue des Marais 72000 Le Mans

Programme de formation Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

1. Cadre Réglementaire

- Rôle de l'employeur dans la prévention des risques
- Les textes de loi en EVRP

2. Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

- Forme
- Contenu
- Mise à jour
- Archivage et Conservation
- Consultation
- Les sanctions en cas de non-respect des obligations par l'employeur

3. Evaluation des risques

- Notions de Danger, Risque et Dommage
- Les 9 principes généraux de la prévention
- Structure d'un DUERP
- Analyse et cotation du risque
- Suivi et mise à jour du DUERP

4. Rédaction d'un PAPRiPACT : Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail

6. Rédaction d'un plan de prévention

RCS Le Mans 925 050 213 Siret : 925 050 213 00014
Déclaration d'Activité enregistrée sous le numéro 52720223472 auprès du Préfet de Région des Pays de la Loire
Téléphone : 06 20 54 47 47 / 02 85 85 98 18
E-mail : njrcfa@gmail.com
Adresse : 25 Rue des Marais 72000 Le Mans